

Commune d'Allondrelle la-Malmaison

Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 26 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Etaient présents : MM. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Éric 1^{er} adjoint, BOUS Xavier 2^{ème} adjoint, Mmes LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, CHAPUT Marie-Ange, JONETTE Marie, MM. PETRUZZELLI Nicolas, BUDIN Éric, LEDOYEN Jean-Pierre et BLANCHETETE Gilbert.

Absents excusés MM VENERUCCI David, BECRET Lise, MALGRAS Jean-Marc et CAPART François.

1. Bois, exploitation 2018-2019.

Une commission des bois a eu lieu jeudi 12 octobre 2017. Les points suivants ont été abordés :

- le règlement d'affouages 2017-2018 a été revu. Les dates de chasse doivent être prises en compte sur le règlement.
- l'ONF propose l'exploitation en 2018 de la parcelle 15 en ouverture de cloisonnement et les parcelles 20, 21 et 22 en coupe secondaire. Les volumes présumés réalisables de l'état d'assiette sont les suivants :

Parcelle 15	Parcelle 20	Parcelle 21	Parcelle 22
488, 95 m3	335, 50 m3	344, 50 m3	338, 50 m3

Le conseil autorise **la vente sur pied, par l'ONF, des grumes**, aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre de contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du maire.

Pour les autres produits, il décide :

- **que les houppiers seront réservés aux affouagistes** et désigne comme bénéficiaires solvables MM. Jean-François MARIEMBERG, Eric BUDIN et Gilbert BLANCHETETE. Ces trois personnes ont déclaré accepter ces fonctions et se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243-1 du code forestier et de la pêche maritime.
- de répartir l'affouage par feu,
- le maintien de la taxe d'affouage aux prix décidés par délibération du 7 octobre 2016 :
 - sur le plat : 8,50 € HT le stère
 - en côte : 6,00 € HT le stère.

2. Antenne relais Internet.

La fibre optique est en train d'être passée dans les gaines posées au moment des travaux de raccordement éolien. Le CD54 a trouvé un accord avec les agriculteurs de Villancy, suite aux dommages qu'ils ont subis. Les sociétés NOMOTECH et MEMONET, prestataires du Conseil Départemental 54 vont intervenir pour la pose d'une antenne relai destinée à améliorer le signal Internet dans le village d'Allondrelle. Il s'agit de couvrir la rue Claire-Fontaine et la rue du Pâquis-en-Forêt.

Une réunion publique a eu lieu le 11 octobre afin de présenter le projet à la population. Le maire présente l'avant-projet sommaire «MIMO». Il fait visionner au conseil les éléments présentés sous format Powerpoint lors de la réunion précitée. Il rappelle qu'à la réunion, le représentant du conseil départemental 54 a montré que les ondes émises par l'antenne MIMO sont de 1 V/m à 12 mètres de haut, alors qu'un téléphone portable émet 2V/m et un micro-ondes émet 4 000 V/m.

Le poteau sur lequel sera installée l'antenne aura une hauteur de 12 mètres. Il sera situé à l'intersection des rues des Cerisiers et du Pâquis-en-Forêt. L'installation comportera un coffret wifi et sera raccordée au réseau de fibre optique, 6 antennes de diffusion (2 par secteur) en découplage vertical.

Une convention d'occupation précaire du domaine public doit être signée avec la société MEMONET afin de lui permettre d'implanter les équipements techniques. Il est ajouté à la convention précaire, l'obligation, pour le Conseil départemental 54 de faire retirer le poteau en béton, dès la mise en place du réseau de fibre optique.

A l'unanimité, moins deux abstentions, le conseil autorise le maire à signer cette convention en la modifiant.

3. Acceptation d'un chèque de l'assurance - sinistre horloge et cloche La-Malmaison

Suite au sinistre à l'église, causé par un orage courant du mois d'août, la Commune a reçu un chèque de l'Assurance SMACL, correspondant au prix des éléments endommagés à remplacer, soit 2 370,60 €. La somme sera portée au compte 758.

Le Conseil accepte à l'unanimité, ce chèque.

4. Travaux à l'église de La-Malmaison.

Suite à la vétusté du plâtre, plusieurs devis ont été demandés à trois entreprises. Mille et un services a décliné l'offre. Deux autres entreprises ont fait une proposition.

L'offre d'Alex le Plâtrier a été retenue, à l'unanimité.

5. Travaux de restauration de l'église d'Allondrelle.

L'an dernier, une étude d'architecte a été réalisée sur l'église Saint Pierre d'Allondrelle, suite à la chute d'un tirant. Des risques d'effondrement de voûtes ont nécessité de fermer l'édifice.

Le maire a pu établir un plan de financement des travaux. Deux tranches sont possibles. Chacune des tranches est fonctionnelle et indépendante l'une de l'autre. La première tranche qui concerne la nef est urgente. La seconde concerne le clocher et peut attendre plusieurs années.

Le contact a été repris avec le cabinet d'architectes Manonviller qui a réalisé l'étude.

Le plan de financement de la première tranche, frais d'études, honoraires d'architectes, travaux, est désormais assuré.

Le maire présente également le projet de plan de financement de la seconde tranche.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité moins une voix contre, de réaliser la première tranche des travaux de restauration de l'église d'Allondrelle.

Il accepte d'engager la Commune auprès du bureau d'architectes et de lancer les études indispensables (examen de la toiture et des voûtes : devis de M. AUBURTIN, étude des fondations). Pour l'étude des fondations, un appel à concurrence sera fait. Le Conseil choisira alors l'entreprise.

6. Projet éolien – promesse de bail à construction.

Suite à la réunion avec les agriculteurs, la société NEOEN a lancé la procédure de signature des promesses de baux à construction. Il est rappelé qu'une promesse de bail n'entraîne pas construction

d'une éolienne sur la parcelle. C'est uniquement la possibilité donnée au promoteur de disposer du terrain pour les études et de pouvoir y construire un aérogénérateur si le résultat de la procédure est positif. Pour la Commune, la probabilité d'avoir une éolienne se situe sur la parcelle D53.

A l'unanimité, le Conseil accepte la signature du bail à construction.

7. Autorisation du maire à ester en justice et à se faire représenter par un avocat.

Suite à l'agression du maire par M. BENOIT, le 16 septembre en mairie, lors de sa permanence du samedi matin, le maire a porté plainte « pour violence sur une personne dépositaire de l'autorité publique sans incapacité ». M. BENOIT a reconnu les faits en gendarmerie de Lexy.

Il va comparaitre au tribunal de Grande Instance de Briey le 9 février 2018 à 8H30. Le maire peut être assisté ou représenté par un avocat. Le maire sollicite le conseil pour se défendre et être assisté ou représenté par un avocat.

Voté à l'unanimité des Voix.

8. Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...

Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatif, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, soutien cette motion et demande au gouvernement de revoir sa copie.

Le maire,

JF MARIEMBERG